REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Marché public de Services – Prestations intellectuelles
N°2018-12-SYDEL-Cyclable

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :
le lundi 21 janvier 2019 à 11 heures.

1- Identification du pouvoir adjudicateur

SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT

Adresse :	Téléphone :
18 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT	04.67.44.39.74

2- Objet du marché

Objet du marché	Assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'Elaboration du Schéma Directeur Cyclable du Pays Cœur d'Hérault
Code (s) CPV	71241000 : Etudes de faisabilité, service de conseil, analyse 79311000 : Services d'études

3- Références et procédure

Procédure de passation	Procédure adaptée – article 27 du décret 2016 - 360 du 25 mars 2016 Le marché à intervenir est un marché public de Services (Prestations intellectuelles)

4- Caractéristiques du marché

Le marché à intervenir présentera les caractéristiques suivantes :

Forme du marché	Marché public ordinaire
Décomposition du marché	Lot unique En effet, compte tenu de la spécificité de la mission, il n'est pas prévu de décomposition en lots.
Durée du marché / Délai d'exécution	Délai d'exécution : à préciser par le cabinet (6 mois maximum) Point de départ du délai : Ordre de service (janvier 2019). Réunion de lancement de la mission : semaine 5 (date à confirmer)
Forme juridique de l'attributaire	Les candidats peuvent se présenter seul ou en groupement. En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article 45-V du décret 2016-360 du 25 mars 2016.
Autres dispositions	/

5- Financement et exécution

Modalités de financement	Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire. Les crédits émaneront du budget propre du SYDEL Pays Cœur d'Hérault Conditions de règlement : • Les prestations du bureau d'études seront rétribuées de la façon suivante : Par acomptes successifs à l'issue de la réalisation de chaque phase de la mission. • Le prix est ferme et forfaitaire.
Personne habilitée :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Ordonnateur :	Monsieur le Président du SYDEL Pays Cœur d'Hérault
Comptable assignataire des paiements :	Monsieur Le Trésorière générale de Clermont l'Hérault
Imputation budgétaire	611 - Prestation

6- Informations techniques

Maître d'œuvre (interne) :	SYDEL Pays Cœur d'Hérault Pôle Aménagement & Environnement
Ordonnancement, pilotage et coordination	Vincent Salignac, Responsable du Pôle
Suivi technique	Candice Hilbert, Assistante d'étude
Autres services interne à associer	Tourisme / Santé
Consultation de documents	Sur le site du Sydel Pays Cœur d'Hérault • Schéma de mobilité • ScoT • PCAET
Variantes	non autorisées

7- Consultation

Dossier de Consultation des Entreprises	Le dossier de consultation est téléchargeable sur le site du SYDEL https://www.coeur-herault.fr/l-institution/marches-publics Pièces constitutives du DCE : • le règlement de la consultation, • l'acte d'engagement, • le CCTP • le bordereau des prix Modification de détail au dossier de consultation Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 8 jours calendaires avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Renseignements complémentaires	Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à • Correspondant pour renseignements administratifs: Evelyne Séjourné – 04.67.44.39.74 • Correspondant pour renseignements techniques : Vincent Salignac – 04.99.91.46.38 Une réponse sera alors adressée, selon les cas, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

8- Date de remise des offres

Date et heures limites de remise des offres	Lundi 21 janvier 2019 à 11h
Durée de validité des offres	90 jours

9- Modalités de remise des offres

Le dossier à remettre par les candidats devra comprendre les pièces suivantes :

Documents liés à la candidature	• Lettre de candidature ou Imprimé DC1; • Déclaration du candidat ou Imprimé DC2 ; • Pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat ; • Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire ; • Déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 45 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ; • Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail ; • Déclaration indiquant les moyens humains (effectifs) et matériels dont le candidat dispose pour la réalisation de prestations de même nature; • Déclaration concernant le chiffre d'affaires global voire le chiffre d'affaires concernant les prestations intellectuelles objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ; • Liste des principales références pour des prestations similaires exécutées ou en cours d'exécution au cours des trois dernières années indiquant notamment indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; • Certificats de qualifications professionnelles.
Documents liés à l'offre	• Acte d'engagement annexé au présent règlement de la consultation, à compléter, dater et signer ; • Le CCTP joint au présent règlement de consultation signé ; • Le bordereau des prix, à compléter, dater et signer • Décomposition du prix global et forfaitaire de la prestation faisant apparaître le nombre de journées, le coût journalier des différents intervenants et les frais annexes (devis détaillé) ; • Le montant forfaitaire d'une réunion supplémentaire; • Le mémoire technique et méthodologique relatif à la mission et permettant de juger la valeur technique de l'offre comportant : o Le descriptif de la méthodologie; o L'identification du Chef de Projet opérationnel chargé de l'élaboration du schéma directeur cyclable o La composition de l'équipe proposée pour l'élaboration du schéma directeur cyclable ; elle pourra s'entourer, le cas échéant, d'autres compétences utiles à la réalisation de sa mission o Les moyens mis en place pour l'organisation et la concertation ; o Le nombre de réunions, détaillé par phases de l'étude ; o Un calendrier prévisionnel de réalisation de la mission.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- la nature et le montant des prestations sous-traitées (formulaire DC4) ;
- le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant (DC4) ;
- les conditions de paiement et modalités de règlement du sous-traitant (DC4) ;
- les références du compte à créditer (DC4) ;
- les mêmes justificatifs de candidature que ceux exigés des candidats ci-dessus, à l'exception de la lettre de candidature (DC4).

Conformément à l'article 55 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire dans un délai de 8 jours les certificats et attestations prévus aux articles 48 et 49 dudit décret.

Conditions d'envoi ou de remise des plis	Les candidats ne peuvent utiliser que les deux modes de transmission prévus ci-dessous sous peine de rejet des deux réponses. Remise des plis sous support papier : Sous la référence « NE PAS OUVRIR » Offre relative à la consultation n ° 2018-12-SYDEL-Cyclable Adresse postale de réception des offres : SYDEL PAYS CŒUR D'HERAULT, 18 avenue Raymond Lacombe – 34800 Clermont l'Hérault ou remise des offres sur site (contre récépissé), à l'adresse indiquée ci-dessus Support(s) de parution : http://www.e-marchespublics.com

10- Négociation

Négociation prévue	Oui
Objet	Le Pouvoir adjudicateur pourra négocier sur tous les éléments de l'offre avec les candidats ayant remis une offre recevable avant d'attribuer le marché.
Sélection des candidats admis à négocier	Après une 1re analyse des offres, le pouvoir adjudicateur pourra négocier avec les candidats dont l'offre aura été classée dans les 3 premières places, sur la base des critères définis à l'article 11 du présent règlement de consultation. Il peut également se laisser la possibilité de ne pas négocier conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.
Modalités	La négociation se fera par audition téléphonique. A l'issue de la négociation, les candidats ayant participé à la négociation seront invités à présenter une offre définitive (nouvel acte d'engagement, nouvelle offre de prix, mémoire technique ou toute autre pièce utile à l'appréciation de l'offre). Ces nouvelles offres seront jugées en application des mêmes critères ci-dessous définis. L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations de l'article 51 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

11 - Jugement des propositions

Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret nº2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des critères suivants :
Critères de jugement des propositions :

N°	Descriptif du critère	Pondération
1	Qualité technique et méthodologique des prestations proposées	60 %
	Méthodologie 50%	
	Compétences de l'équipe 20%	
	Innovation 15%	
	Délais d'exécution 15%	
2	Prix de la prestation	40 %

Méthode de notation :
La note finale sur 10, se compose d'une note portant sur la qualité technique et méthodologique, pondérée à 60%, ainsi que d'une note portant sur le critère prix pondérée à 40%.

La qualité technique et méthodologique des prestations proposées sera appréciée (note sur 100), au regard du contenu de la note méthodologique proposée pour assurer la mission, sur la base des 4 sous critères suivants :

- Pertinence de la méthodologie proposée (50%) : Compréhension de la commande (connaissance de notre territoire, représentation cartographique claire, clarté et lisibilité de la réponse, intégration des livrables dans la réponse, nombres de réunions, nombres de jours terrains) ; Cohérence entre le pilotage de l'étude et la mobilisation des instances de production, de validation et de concertation (cotech, copil, ateliers, concertation) ; Prise en compte et valorisation des documents existants (documents d'urbanisme, études diverses, …) ; Références du cabinet d'étude relatives à l'élaboration du schéma, en détaillant les expériences sur des territoires similaires
- Compétences en la matière des intervenants et de l'équipe (20%) : Identification d'un chef de projet ; Moyens humains et références des intervenants ; Moyens matériels : Logiciels SIG, autres logiciels
- Caractère innovant (15%) : Méthode innovante de réalisation de l'étude (compétences proposées permettant une approche particulière et transversale, phase terrain et capacité de travail à différentes échelles (communes, EPCI, SCOT) ; Méthode innovante dans l'animation de la concertation et l'association des participants
- Planning prévisionnel (15%) : Respect des delais de validation ; Articulation précise entre les phases de l'étude

Le critère prix est noté sur 40 : L'offre la plus basse obtient la note maximale de 40/40. La note attribuée aux autres candidats est calculée de la manière suivante : (montant de l'offre la plus basse/ montant de l'offre du candidat)*100 (arrondi à l'entier le plus proche)

12- Voies et délais de recours

Tribunal administratif de Montpellier

Avant la signature du contrat :
Référé précontractuel jusqu'à la date de signature du marché (Article L551-1 du code de justice administrative).

Après la signature du contrat :

- Le recours en contestation de validité contractuelle : 2 mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées ;
- Le recours pour excès de pouvoir (Article R421-1 du code de justice administrative) : 2 mois à compter de la notification ou de la publication de la décision attaquée ;
- Référé contractuel jusqu'au 31ème jour suivant la publication de l'avis d'attribution ou en l'absence de la publication d'avis, jusqu'à l'expiration d'un délai de six mois à compter du lendemain du jour de la conclusion du contrat (Article L551-13 du code de justice administrative).

Documents complémentaires

- Acte d'engagement : ATTRI 1
- CCTP
- Bordereau des Prix (voir ci-après)

Pays Cœur d'Hérault	BORDEREAU DES PRIX
Marché public de Services – Prestations intellectuelles N°2018-12-SYDEL-Cyclable	

Tranche ferme

Type de prestation	Nombre de jours & qualités des intervenants	Prix unitaire HT	Prix global HT
Etudes :			
Phase 1 : Diagnostic			
Phase 2 : Réalisation de la stratégie pré-opérationnelle			
Phase 3 : Réalisation d'un programme pluriannuel partenarial d'investissement			
Rapports			
Rapports fin phase 1 : Diagnostic			
Rapports fin phase 2 : Stratégie			
Rapports fin phase 3 : Programme pluriannuel			
Synthèse globale			
Réunions :			
Réunion de lancement (semaine 5 – à confirmer)			
Réunions du comité technique			
Réunions du comité de pilotage			
Ateliers de concertation			
Présentation rapport final en comité syndical ou en réunion des maires			
Option : Forfait par réunion supplémentaire			

Total général HT :
Total TVA :
Total général TTC :

Date :
Signature du prestataire :